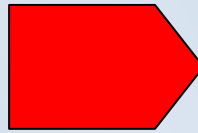


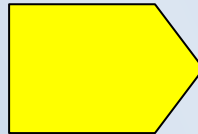
Protégez-vous...

- Ne vous exposez pas trop longtemps au soleil surtout de midi à seize heures alors qu'il est au plus haut.
- Les personnes à la peau sensible doivent utiliser un lait solaire avec un indice de protection de 30 ou plus.
- Appliquez votre lait solaire toutes les deux heures surtout si vous vous baignez car vous êtes plus vulnérable aux coups de soleil dans l'eau.
- N'oubliez pas les enfants : utilisez un écran total, un T-shirt anti-UV, une casquette et des lunettes de soleil même lors de la baignade.
- Buvez régulièrement de l'eau.
- Ne vous baignez pas si la mer est agitée, la plupart des plages ne sont pas surveillées.
- N'utilisez pas de matelas pneumatique ou autres jouets gonflables quand le vent souffle vers le large.
- Ne laissez jamais vos enfants sans surveillance dans l'eau ou au bord de l'eau même avec des brassards ou une bouée.
- Le sable peut être brûlant, portez des chaussures.
- Faites attention aux méduses!
- Ne plongez jamais avant d'avoir vérifié qu'il y a assez d'eau et aucun obstacle.

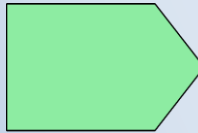
Regardez les drapeaux!



Baignade interdite



Baignade dangereuse



Absence de danger



Merci à l'association CARI pour les photos :
<http://cari.corse.free.fr>

**ADOPTEZ UNE ATTITUDE
ECO-RESPONSABLE
PENDANT VOS VACANCES
EN BORD DE MER:**



Lycée du Fiumorbo 2^o. 2015

A la plage:

- Ne laissez pas de débris sur la plage; utilisez les poubelles de plage ou ramenez les débris chez vous. Entraînés par le vent dans la mer, ils deviennent de réels dangers pour les animaux marins qui décèdent à cause de la pollution, d'indigestion ou emmêlés dans ces débris marins.
- Utilisez une gourde plutôt que des bouteilles en plastique.
- Optez pour un sac de plage traditionnel au lieu d'utiliser un sac en plastique pour transporter vos affaires de plage. Évitez également tous les petits objets en plastique tels que des gobelets qui pourraient s'envoler dans la mer. Surveillez vos bouées et autres jouets gonflables.
- Achetez un cendrier de plage si vous fumez.
- Utilisez un lait solaire biologique biodégradable plutôt que de l'huile solaire qui fragilise l'écosystème marin.
- Ramassez toujours les déjections laissées par votre chien et déposez les dans une poubelle, ne les enterrez pas dans le sable.
- Attention, certaines plages sont interdites aux chiens!
- Utilisez les toilettes pour uriner afin de conserver une excellente qualité d'eau de baignade
- Ne gaspillez pas l'eau des douches.
- Respectez les règles de sécurité et la

signalisation sur les plages surveillées.

- Il est interdit de faire du feu et de camper sur les plages.
- Ne marchez pas sur les dunes de sable, elles protègent la plage de l'érosion de la mer, marchez sur les sentiers.
- Utilisez le parking pour garer vos véhicules, ne roulez pas sur les dunes.

En mer:

- Respectez les règles de navigation et les règles en vigueur dans les réserves naturelles. (Navigation, encrage...)
- Ne jetez rien dans la mer. (Toilettes, carburants, poubelles, fil de pêche...)
- Vous ne pouvez jeter vos déchets organiques qu'à 20 kilomètres des côtes.
- Veillez à ne pas faire tomber des mégots et emballages plastiques à la mer, ramenez les à terre.
- Utilisez des produits écologiques pour nettoyer votre bateau au lieu de détergents chimiques.
- Avant et après chaque sortie, nettoyez votre bateau, votre remorque et vos affaires afin d'éviter de propager des espèces invasives. (algues...)
- Veillez à ne pas déverser de carburant à la mer pendant que vous faites le plein en utilisant un entonnoir si nécessaire.
- Pensez à ne remplir qu'à 90% les réservoirs in-board pour pallier à une éventuelle expansion du carburant due à la chaleur

estivale et à des fuites de carburant.

- Soyez prêt à absorber d'éventuelles fuites avec des tampons absorbants anti-pollution de liquides.
- Choisissez un bateau avec un système de traitement des eaux usées pour les égouts et toilettes.
- N'oubliez pas la pollution sonore que vous générez ! Évitez les lieux de reproduction et de nidification des oiseaux marins.
- Ne courez pas les animaux marins !



Pêche et plongée sous-marine amateur:

- Informez-vous sur la réglementation en vigueur concernant:
 - La taille légale de capture.
 - L'équipement et les espèces autorisées.
 - Les lieux interdits à la pêche.
- La pêche aux oursins est ouverte du 15 décembre au 15 avril.
- Si vous souhaitez faire de la plongée sous-marine, préférez un club agréé par la Fédération Française des Etudes et Sports Sous-Marins. Les instructeurs connaissent les règles en matière d'écologie.